

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240425-20240425_01-DE Regu le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024

N° DBC 20240425-01

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

19

Membre du Bureau représenté : 2

Membres présents sans voix délibératives : 1

Total votants : 21

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2024 à 13 HEURES

Date de la convocation: 18 AVRIL 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 25 avril à 13 heures, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents: Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER et Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés: Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON CHENOT et Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau aillant donné procuration :

Jean-François DELAIRE procuration à Frédéric CHONIER Philippe CAYRE procuration à Tony BERNARD.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE DU PÔLE VIANDES PUY-DE-DÔME CRÉÉE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 63

Rapporteur: Tony BERNARD, Président

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriale et en particulier L. 3211, L. 1111-8, L. 1111-9, L. 3211-1 et R. 1111-1,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 654-4 à L. 654-7,

Vu la délibération du Conseil régional n° AP-2022-06,

Vu les délibérations du Conseil départemental n° 5.32, 5.1 du Conseil départemental du Puy-de-Dôme,

Vu la délibération n° 24-01-01 du Conseil municipal de la Ville d'Issoire,

AR Prefecture

063-200070712-20240425-20240425_01-DE Reçu le 29/04/2024 Publié le 29/04/2024

Considérant les objectifs portés par la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite Loi EGALIM, et l'enjeu sociétal que constitue l'alimentation en circuits courts.

Le département du Puy-de-Dôme créé une Société d'Economie Mixte Locale du Pôle Viandes Puy-de-Dôme afin de reprendre l'activité de l'abattoir d'Issoire. Cette reprise d'activité représente une réelle opportunité pour le département afin notamment de pouvoir :

- Assurer le développement d'une activité d'abattage d'envergure départementale permettant ainsi d'apporter une réponse aux enjeux identifiés dans les plans alimentaires territoriaux,
- Contribuer à maintenir des filières économiques de proximité et notamment le maintien et le développement de l'élevage dans notre département, garant de la vitalité de nos campagnes et de la préservation des paysages puydômois,
- Permettre une valorisation de la viande en circuits courts, afin de tendre vers une autonomie alimentaire et convergeant à garantir un approvisionnement de qualité notamment en restauration collective.

Il est proposé que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne puisse intégrer le capital de cette future société, pour un montant en investissement entre 5 et 10 000 €.

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

• Donne un accord de principe pour intégrer le capital de la SEM Pôle Viandes Puy-de-Dôme pour un montant de 10 000 € et dit que la délibération actant la participation de la collectivité sera présentée au conseil communautaire du 20 juin 2024.

TOTAL VOTANTS: 21 TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 19 Membres du Bureau présents : 19 Pour: 19

Représentés : 2 Contre: 0

Abstentions: 0

Membres présents sans voix délibératives : 1

Non participation:

Pour ampliation certifiée conforme

Le Secrétaire de séance,

Thomas BARNERIAS

Le Président.

Tony BERNARD Maire de Châteldon

